



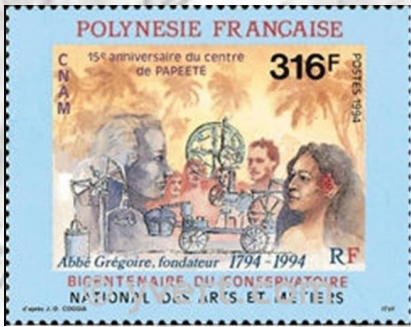
# LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Alain Renoncourt 2024

*Le serment du Jeu de paume est l'engagement solennel d'union dans le but de mettre fin à l'Ancien Régime pris le 20 juin 1789 dans la salle du Jeu de paume, à Versailles, par 576 députés français qui prennent à cette occasion le nom d'Assemblée nationale. Ces députés, convoqués à Versailles dans le cadre des États généraux de 1789, firent le serment de ne pas se séparer avant l'élaboration d'une constitution.*

*Préfigurant la souveraineté nationale et la séparation des pouvoirs, il amènera la réunion des trois ordres (clergé, noblesse et tiers état) en une « Assemblée nationale constituante » (à partir du 9 juillet 1789), dont sera issue l'abolition des privilèges (le 4 août) et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (le 26 août) puis les grands principes de la Constitution (adoptée le 3 septembre 1791).*

*L'abbé Grégoire se rallie au Tiers état et, à l'Assemblée Constituante, il réclame non seulement l'abolition totale des privilèges et de l'esclavage mais prône aussi le suffrage universel.*



*Liberté, Égalité, Fraternité* est la devise de la République française et de la république d'Haïti. Elle figure dans l'article 2 de la Constitution française du 4 octobre 1958.

La liberté et l'égalité sont posées comme principe dans l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. La fraternité arrive le 14 juillet 1790 sur les drapeaux des fédérés lors de la fête de la Fédération (créée par **La Fayette** et relatée par **Camille Desmoulin**).

En 1793, la commune de Paris propose « Liberté, égalité, fraternité ou la mort » sur les frontons des édifices publics de la ville.

Le drapeau français a été créé en 1794.



*Liberté, égalité, fraternité*

17 articles dont on ne connaît souvent que le début du premier :

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » pour indiquer l'abolition de la société d'ordres et de privilèges de l'Ancien régime L'article 2 est issu de la philosophie des lumières et parle de liberté, propriété, sûreté et résistance à l'oppression.

L'article 3 parle du principe de souveraineté de la nation sur les corps ou les individus.

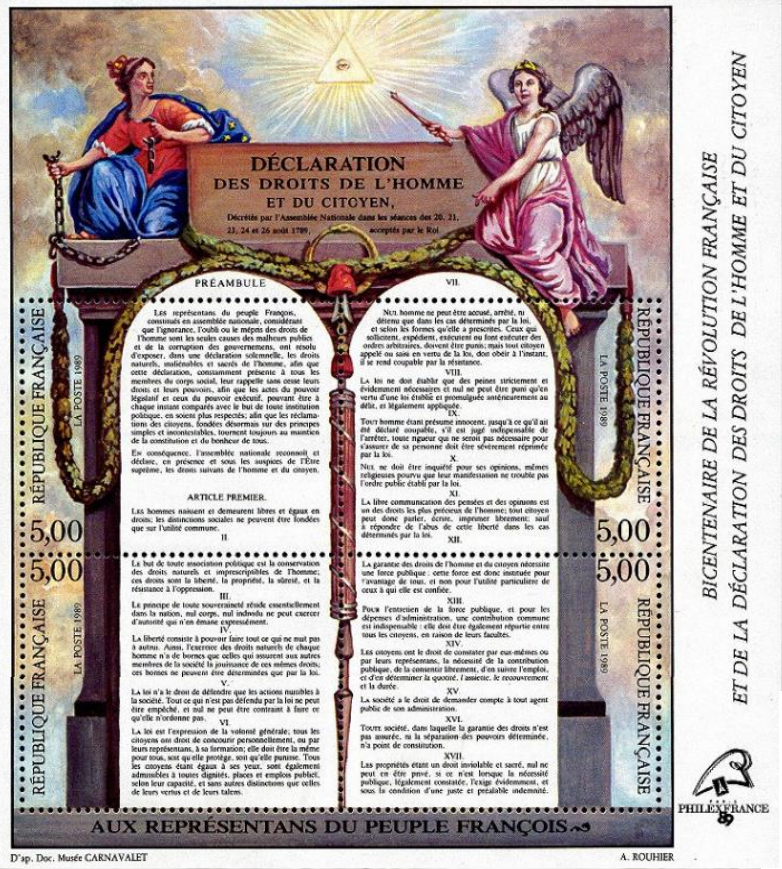
La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.. (Article 4)

etc, etc...des phrases remises en cause au 19<sup>ème</sup> siècle quant aux définitions de chaque mot par Proudhon ( qu'est ce que la propriété) par Marx,...

Sous la 3<sup>ème</sup> république : « La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, si tant est qu'elle soit toujours en vigueur, n'a donné qu'une formule philosophique trop vague pour enchaîner le législateur »

Sous la IV<sup>ème</sup> République, la Constitution du 27 octobre 1946 comporte un préambule qui renvoie à la Déclaration de 1789

Sous la V<sup>ème</sup> République, le préambule de la Constitution du 4 octobre 1958 renvoie à la Déclaration de 1789.



BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE  
ET DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

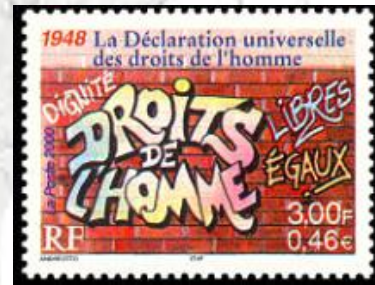
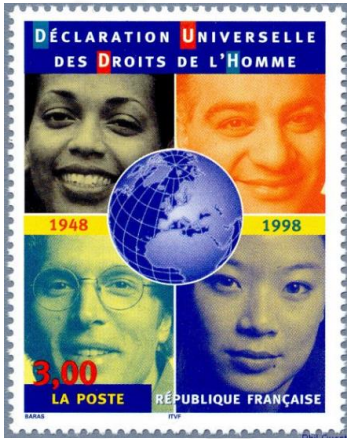
# Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Les grandes déclarations internationales des droits et même par pays sont issues du siècle des lumières, de la déclaration des droits anglaise, de la déclaration des droits américaine puis de la déclaration de droits de l'homme et du citoyen.

La **Déclaration universelle des droits de l'homme** est adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris; elle précise les droits fondamentaux de l'homme sans portée juridique (seulement déclarative).

Le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été traduit en 518 langues et dialectes différents.

La **Convention européenne des droits de l'homme** est un traité international signé par les États membres du Conseil de l'Europe (44 pays, à ne pas confondre bien sur avec le conseil européen!!)



*Les différentes déclarations*

*Olympe de Gouges écrit en 1791 la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, pastiche de la Déclaration de 1789. Elle critique par ce texte l'application juridique et politique de la Déclaration aux seuls hommes. Elle tente, sans succès, de le soumettre à l'approbation de l'Assemblée.*

*Olympe de Gouges est guillotinée le 3 novembre 1793 pour avoir proposé que le peuple, par référendum, choisisse la forme du régime politique qui convient à la France : gouvernement républicain centralisé, fédératif ou monarchique. Les révolutionnaires ne tolèrent pas qu'elle puisse remettre en cause la République. Le 19 novembre 1793, le journal Le Moniteur avertit toutes les femmes qui manifesteraient la prétention de s'immiscer dans la sphère politique : « Elle voulut être homme d'État, et il semble que la loi ait puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe. ».*

*De même, la Déclaration des droits de l'homme n'a été appliquée aux habitants des colonies qu'en 1793 suite à la suppression de l'esclavage. que Napoléon rétablira en 1802 jusqu'à l'abolition de 1848.*



*la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*

Le club des **jacobins** comprenait à la fois les **Montagnards** et les **Girondins**. Leurs idées étaient pourtant opposées : les Montagnards étaient hyper-centralisateurs à l'inverse des girondins... on dit d'ailleurs de la France qu'elle est jacobine puisque centralisée dans sa capitale !

La Montagne (« **les montagnards**») est un groupe politique de la Révolution française, à la Convention nationale, composé des révolutionnaires les plus radicaux et opposés aux girondins.

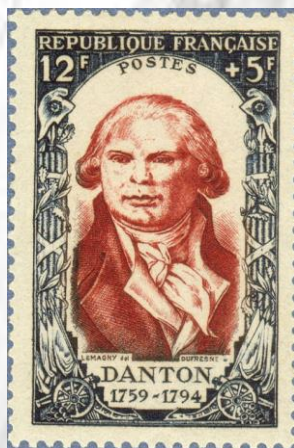
Les députés des bancs les plus modérés prenaient le nom de Plaine ou de Marais. L'origine du mot « La montagne » est variée, la plus simple est de dire que les montagnards siégeaient à gauche et en haut de l'hémicycle en opposition aux modérés de la Plaine. Mais ce peut être aussi issu de Plutarque ou de Rousseau voire des tables de la loi reçues par Moïse sur le mont Sinaï (la déclaration des Droits de l'homme serait la nouvelle loi, le « Sinaï des droits de l'homme »).

Bref on ne sait pas!!

Favorables à la République, dominés par **Georges Danton**, **Jean-Paul Marat** et **Maximilien de Robespierre**, les montagnards connurent leur apogée au printemps de 1793, avec 300 députés à la Convention nationale, pour la plupart élus de la Seine et des grandes villes.

Contrairement aux girondins partisans de la guerre à outrance en Europe, les montagnards soutiennent que les ennemis de l'intérieur sont plus dangereux que les ennemis de l'extérieur.

Cela mènera à la terreur...jusque mi 1794.



*Origine Montagnards, jacobins, ...*

Le nom de « **girondins** » est lié à celui du département de la Gironde, dont étaient issus plusieurs députés de ce groupe à l'Assemblée législative.

**MAIS** les contemporains parlent plus souvent des « brissotins » (Brissot), des « rolandistes » (les **Roland**).

Influents à l'Assemblée législative (1er octobre 1791-20 septembre 1792), ils ont des ministres dans le gouvernement de Louis XVI et soutiennent notamment l'entrée en guerre de la France contre l'Autriche (avril 1792).

Après la crise du 10 août 1792 et l'arrestation de Louis XVI, ils constituent de nouveau une tendance importante dans la nouvelle assemblée, la Convention nationale (20 septembre 1792-26 octobre 1795), mais sont confrontés à l'hostilité d'un groupe plus radical, la Montagne, soutenu par la Commune de Paris issue de l'insurrection, qui représente les sans-culottes parisiens. Ce conflit, dont le procès de Louis XVI est une étape importante, aboutit à la défaite politique de la Gironde (2 juin 1793) et, par la suite, à la condamnation à mort de nombre de ses députés.



**Le paradoxe de Condorcet (ex pierre feuille ciseaux)** dit qu'il est possible, lors d'un vote où l'on demande aux votants de classer trois propositions (A, B et C) par ordre de préférence, qu'une majorité de votants préfère A à B, qu'une autre préfère B à C et qu'une autre préfère C à A. Les décisions prises à une majorité populaire par ce mode de scrutin ne sont donc pas, dans ce cas, cohérentes.

Son analyse portera sur les différents modes de scrutin possibles.

*Origine girondins*

**La Marseillaise** (*initialement chant de guerre pour l'armée du Rhin*) est un chant patriotique de la Révolution française adopté par la France comme hymne national : une première fois par la Convention pendant neuf ans du 14 juillet 1795 jusqu'à l'Empire en 1804, puis définitivement en 1879 sous la Troisième République. Elle a été composée par l'officier Claude Joseph **Rouget de Lisle**. Abandonnée en 1804 sous l'Empire et remplacée par le Chant du départ, elle est reprise en 1830 pendant la révolution des Trois Glorieuses qui porte Louis-Philippe Ier au pouvoir.

Pendant la période du régime de Vichy, bien qu'elle soit toujours l'hymne national, elle est souvent accompagnée par le chant Maréchal, nous voilà !. En zone occupée, le commandement militaire allemand interdit de la jouer et de la chanter à partir du 17 juillet 1941.



## LA MARSEILLAISE

OU  
CHANT DE GUERRE POUR L'ARMÉE DU RHIN  
PAROLES ET MUSIQUE DE ROUGET DE LISLE

Allou! en-fan-tô-te la Pa-ti-e! Le jour de gloi-re est ar-ri-  
 vé; Contre nous de la ty-ran-ni-e L'é-tou-deront sang-lant et té-né! L'é-tou-  
 deront sang-lant est le vé! E-tou-deront dans les cam-pa-gnes Me-  
 gin ces fé-tes - ces sol-dats? Ils vien-nent jus-que dans nos bras E-tou-  
 ger nos fils, nos com-pa-gnes! Aux ar-mes ci-toy-ens for-mez vos ba-tail-  
 lons! Marchons! marchons! qu'en sang-jon-ge - a-lai-ve nos sil-lons!

REFRAIN



La Marseillaise

Les guerres de l'ouest sont la Chouannerie, qui se déroula sur la rive droite de la Loire, au nord, et le soulèvement vendéen qui eut lieu au sud, sur la rive gauche..

Ce sont 2 guerres civiles qui opposèrent les républicains (les «bleus») aux royalistes (les «blancs») pendant la Révolution française entre 1793 et 1796, avec d'ultimes sursauts en 1799, 1815 et 1832.

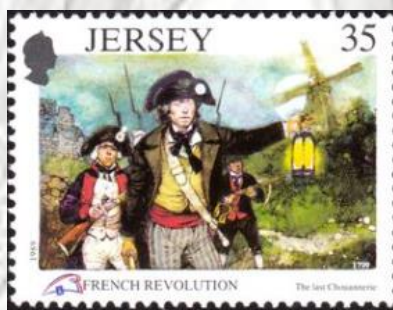
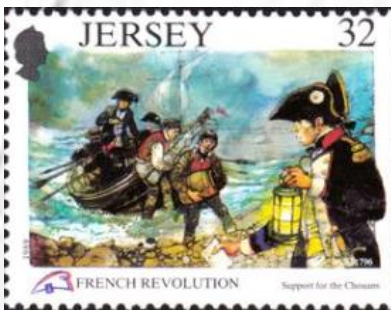
La constitution civile du clergé, la levée en masse de soldats ont conduit les vendéens à créer « une armée catholique et royale ». Cela se terminera en pleine Terreur avec les « colonnes infernales » ( incendies des villages) avec en final 200000 morts (>20% de la population),

Des noms célèbres comme Cadoudal (chouan) et La Rochejacquelein (vendéen)

La devise des chouans en Bretagne est « Doue ha mem bro » (Dieu et mon pays) et non pas « Dieu et mon roy » comme chez les Vendéens.



Massacre des  
chouans en 1795



Les guerres de l'ouest ( Vendée et chouannerie)

*Le calendrier républicain, ou calendrier révolutionnaire français, est un calendrier créé pendant la Révolution française et utilisé pendant la Première République (1792-1804) puis l'Empire jusqu'en 1806, ainsi que brièvement durant la Commune de Paris.*

*Ce calendrier marque la volonté des révolutionnaires d'adopter en remplacement du calendrier grégorien un système universel s'appuyant sur le **système décimal**, qui ne soit plus lié à la monarchie ni au christianisme. Outre le changement d'ère (an1 à an13), il comprend un nouveau découpage de l'année ( 12 mois de 30 jours + 5 ou 6 jours supplémentaires), et de nouveaux noms pour les mois ( signes intelligibles ou visibles pris dans l'agriculture ou l'économie rurale) et les jours ( les notions rurales élémentaires : des fruits, des taches agricoles, plantations, récoltes et surtout suppression des saints).*

*Bonaparte a voulu faire la religion catholique religion d'état et a réintroduit les jours fériés religieux, supprimé les décadi ( 9 jours de travail consécutif) remplacés par les semaines.*

*La complexité de ce calendrier le vouait à l'échec ( 1<sup>er</sup> de l'an à l'équinoxe d'automne pas régulier, habitude des français..)*



Vendémiaire	
(2/24 septembre – 21/23 octobre)	
22 sep	Raisin
23 sep	Safran
24 sep	Châtaigne
25 sep	Colchique
26 sep	Cheval
27 sep	Balsamine
28 sep	Carotte
29 sep	Amarante
30 sep	Panais
1 <sup>er</sup> oct	Cuve
2 oct	Pomme de terre
3 oct	Immortelle

Brumaire	
(22/24 octobre – 20/22 novembre)	
1	22 oct Pomme
2	23 oct Céleri
3	24 oct Poire
4	25 oct Betterave
5	26 oct Oie
6	27 oct Hélotrope
7	28 oct Figue
8	29 oct Scorsonère
9	30 oct Alisier
10	31 oct Charrue
11	1 <sup>er</sup> nov Salsifis
12	2 nov Mâcre

Frimaire	
(21/23 novembre – 20/22 décembre)	
1	21 nov Raiponce
2	22 nov Turneps
3	23 nov Chicorée



Calendrier républicain  
Système décimal

À la veille de la Révolution française, l'organisation territoriale du royaume est « d'une extrême complexité » : les circonscriptions administratives, militaires, ecclésiastiques, judiciaires, fiscales ne se recoupent pas systématiquement.

En 1789, l'Assemblée nationale constituante adopte un nouveau projet de **découpage en départements** dont les noms sont choisis en fonction de la géographie et de l'hydrographie.

La taille de ces départements (83) était fixée de telle façon qu'il devait être possible de se rendre en moins d'une journée de cheval au chef-lieu de chacun de ceux-ci depuis n'importe quel point de leur territoire.

Le nombre de départements, initialement de 83, grimpa à 130 en 1810 avec les annexions territoriales de la République et de l'Empire, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie, en Espagne, puis fut réduit à 86 après la chute de l'Empire.



La proposition géométrique du comité Sieyès-Thouret.



\* Comtat Venaissin : rattaché à la France en septembre 1791

0 100 km

## Création des départements

Le plan général d'instruction présenté par **Condorcet** est présenté le 30 janvier 1792 avec le projet de décret devant le Comité d'instruction publique. Il prévoit cinq degrés d'instruction :

- les écoles primaires ;
- les écoles secondaires (écoles primaires supérieures) ;
- les instituts (collèges) ;
- les lycées (facultés) **initialement école centrale (1 par département)**
- la Société nationale des sciences et des arts, chargée de la direction générale de l'enseignement et de la formation des enseignants. Pour Condorcet, la création d'une société autonome permettait de garantir une formation des enseignants indépendante du pouvoir royal

**Joseph Lakanal** a exposé dans un rapport le programme de ces écoles centrales : la physique, la chimie, l'anatomie, l'histoire naturelle, les belles-lettres, les langues anciennes, les langues modernes, la législation, l'agriculture, le commerce, les arts et métiers, les mathématiques, le dessin.

Chaque école centrale doit disposer d'une bibliothèque publique, d'un jardin, d'un cabinet d'histoire naturelle et d'un cabinet de sciences expérimentales (c'est-à-dire un laboratoire).



L'école polytechnique ( initialement école centrale des travaux publics pour remplacer la chambre des bâtiments de l'ancien régime), l'École normale supérieure ont été créées par la Convention Nationale en 1794.

L'Hôpital d'instruction du Service de Santé des Armées que les révolutionnaires ont installé en 1793 en lieu et place du couvent du Val de Grâce à Paris.

Le Conseil d'État est une institution publique française créée en 1799 par Napoléon Bonaparte, dans le cadre de la constitution de l'an VIII (Consulat),

La gendarmerie qui remplace la maréchaussée en 1791 abandonne tout rôle judiciaire pour se consacrer aux missions de Police et de Défense (notons que le port de la moustache a été obligatoire jusqu'en 1933)



*Les grands corps de la révolution*

Une **république sœur** est une république fondée par la République française lors des guerres de la Révolution française entre 1795 et 1799. Ces républiques sont mises en place par le Directoire à la suite de ses conquêtes militaires. Par opposition aux républiques aristocratiques comme Venise.

Parmi les 29 « sœurs », les républiques belge et liégeoise ainsi que les Etats unis et les républiques batave (1795), cisalpine (1797), ligurienne (1797) romaine (1798), helvétique (1798).

Leur durée de vie a été de 2 jours (Asti!!) à 7 ans ( Ligurie)

Elles seront par la suite transformées en monarchies ou annexées par l'Empire français, sous la direction de Napoléon Ier.

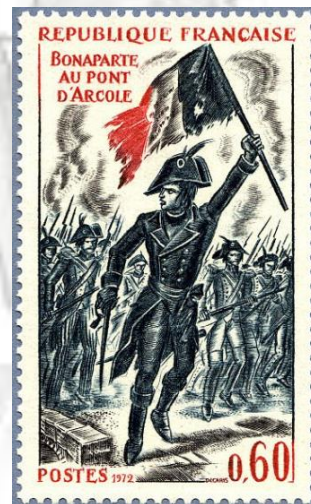


*Les guerres de la Révolution française* sont les conflits qui ont impliqué la France révolutionnaire contre d'autres pays européens, souvent coalisés, durant la période comprise entre 1792 (guerre contre le Saint-Empire et les royaumes de Bohême et de Hongrie) et le traité d'Amiens de 1802.

La 1<sup>ère</sup> coalition (1792-1797) met en avant Le général Bonaparte qui vainc l'Autriche en 1797.

La 2<sup>ème</sup> Coalition (1798–1802) est le deuxième groupement de plusieurs puissances européennes et de l'empire ottoman (dont l'Égypte) pour contenir la France révolutionnaire, si possible abattre le régime républicain et rétablir la monarchie. Elle prit fin après la signature des paix de Lunéville (1801) et d'Amiens (1802).

Nota : guerres à front multiples impossibles à résumer en une planche (voir internet...)

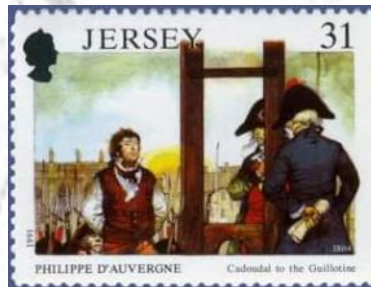


*Les guerres pendant la révolution*

La guillotine : L'exécution de la peine capitale était différente selon le rang social du condamné. En effet, les nobles étaient décapités au sabre, les roturiers à la hache, les criminels écartelés, les hérétiques brûlés, les voleurs roués ou pendus, les faux-monnayeurs bouillis vifs dans un chaudron.

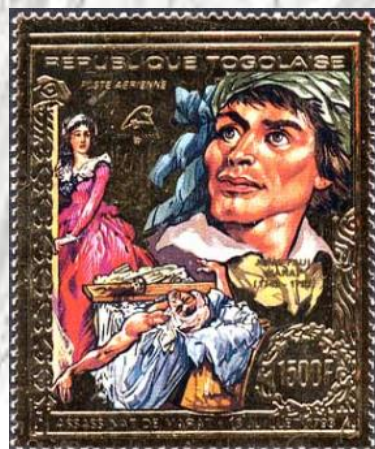
La proposition de Guillotin vise également à supprimer les souffrances inutiles, il voulait mettre en place des peines plus humaines et moins douloureuses.

Le 1er décembre 1789, le décret de Guillotin est adopté. Cette loi traite de l'égalité des peines et des condamnés.



*Charlotte Corday* a été guillotinée le 17 juillet 1793 à Paris à vingt-quatre ans, et est connue pour avoir assassiné Jean-Paul Marat ( symbole de la terreur contre les girondins) le 13 juillet 1793.: Elle entre chez **Marat** par une lettre très simple : » Je viens de Caen, votre amour pour la patrie doit vous faire désirer connaître les complots qu'on y médite. J'attends votre réponse ».

Charlotte Corday est la descendante directe de Pierre Corneille, sa vie ne pouvait terminer qu'en tragédie!



*Docteur Guillotin et Charlotte Corday*

Rappel; En 1789, il n'existe aucun système de mesure unifié entre les pays. L'étalonnage des poids et mesures est alors octroyé au roi, et on dénombre en France près de 700 unités de mesure différentes. Certaines sont liées à la morphologie du corps (pouce, doigt, poignée, brassée, pied, pas), d'autres au travail (hommée, fauchée, journal), d'autres encore au transport (ânée, charge, sac, tonneau)... La complexité vient aussi de ce qu'une même dénomination, le pied, par exemple, correspond à une vingtaine de longueurs différentes selon les lieux et les corps de métier.

« trouver dans la nature une mesure universelle et invariable, reproductible et vérifiable partout et toujours » (Talleyrand).

Sur la recommandation de Condorcet et de l'Académie des sciences (Borda, Laplace, Lagrange, Condorcet, Monge), le mètre est créé en 1791 et le système métrique décimal en 1795. (pour information en 1970, les paysans du nord parlaient encore en « mains codées » pour les surfaces de leurs terrains!)



C'est au belge **Simon Stevin** (1548 ; 1620) qu'on attribue la découverte des nombres décimaux. Il semble que Stevin ait conçu sa théorie indépendamment des travaux antérieurs réalisés par les savants arabes.

Formé à l'image de la monarchie, l'art du 18<sup>ème</sup> siècle était devenu exclusivement aristocratique, fait pour plaire à de grands seigneurs, à des raffinés : il semblait n'avoir plus d'autre but que d'être un élément de plaisir. L'art nouveau va être un art moralisateur, un art fait pour le peuple, où l'enseignement des vertus et des devoirs civiques succédera aux images sensuelles, destructives de toute énergie, un art qui tendra à faire, au lieu d'oisifs et de débauchés, des citoyens et des soldats.

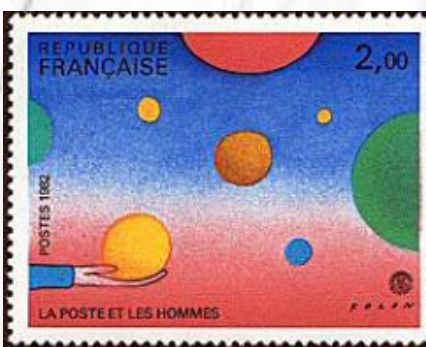
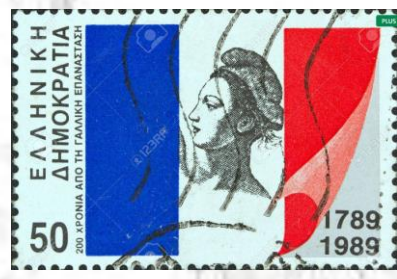
En contrepartie à cette rigueur, le **sensualisme** réapparaît : « Les plaisirs de la vie, les vices, la débauche, le jeu, tout ce qui n'était précédemment que la part de quelques-uns, au lieu de disparaître, va tendre avec le nouveau régime à devenir le lot de tous. Ce peuple si longtemps privé de bien-être, il veut à son tour jouir de ces plaisirs qu'il enviait tant. »

**Jacques-Louis David**, membre de l'Académie royale, combat l'Académie royale sous la Révolution et en parallèle à sa carrière artistique devient député à la Convention et ordonnateur des fêtes révolutionnaires. Par la suite, il devient admiratif de Napoléon (sacre de Napoléon, Bonaparte au grand saint Bernard..)



L'année 1989 marque le succès philatélique et public en France de **Jean Michel Folon** : il conçoit le logo de l'exposition internationale philatélique de Paris **Philexfrance 89**, et le logo **Les Oiseaux** pour la commémoration de la Révolution française, figurant sur de nombreux timbres et objets commémoratifs dans le monde.

En 1989 la France célèbre le bicentenaire de la Révolution et on inaugure la **Pyramide du Louvre**, l'**Opéra Bastille** et la **Grande Arche de la défense**.



*Le bicentenaire et Folon*

*Lavoisier, un des plus grands chimistes de l'époque était également fermier général. Ils étaient 34, profiteurs et s'enrichissant malhonnêtement, 30 d'entr'eux furent guillotins dont Lavoisier mais qui lui récoltait des fonds pour financer ses recherches*



*C'est un décret de la Convention nationale, en date du 16 octobre 1793, qui traduit l'injonction des autorités en matière de changement du nom de toute commune susceptible de rappeler l'Ancien Régime ou la religion chrétienne. Il faudra attendre le 8 juillet 1814 pour que Louis XVIII procède à l'annulation des plus de 3000 modifications révolutionnaires...*



*la commune de l'Unité, île de la Liberté, c'est Saint-Georges, dans l'île d'Oléron*

*Marathon remplace Saint-Maximin (Var)*

*Nord-Libre la ville de Condé (Nord)*

*Bourg l'égalité pour Bourg la Reine*

*Germinal sur Marne pour Saint-Germain*



*Le 4 août 1789, les députés abolissent les privilèges mais en fait ils vont revenir sur ces décisions. Seuls certains privilèges sont donc réellement abolis dans le texte adopté le 11 août. Il faudra attendre le 25 août 1792 (suppression de nulle terre sans seigneur) pour que les privilèges féodaux disparaissent pour de bon.*



*Quelques anecdotes*



# UNE RÉCAP RÉVOLUTIONNAIRE

ESNANO  
L'ESNANO  
L'ESNANO

L'ESNANO L'ESNANO

# LES 3 TEMPS FORTS DE LA REVOLUTION ET DE L'EMPIRE

## De la monarchie absolue à la monarchie constitutionnelle (1789 – 1791)

- 1 . La prise de la Bastille (14 juillet 1789)
- 2 . La nuit du 4 août 1789 (fin des privilèges)
- 3 . La Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen

## La République : Guerre et Terreur (1792 – 1794)

- 1 . Menaces extérieures (armées européennes) et intérieures (royalistes)
- 2 . Mise en place de la Terreur : dictature dirigée par Robespierre

## Le Consulat et l'Empire (1799 – 1815)

- 1 . Consolidation des droits acquis par la Révolution
- 2 . Sacre de Napoléon (Décembre 1804)
- 3 . Mise en place d'un régime autoritaire

## UNE FRANCE NOUVELLE

- 1 . Une société transformée : Émancipation des femmes
- 2 . De nouveaux instruments : Monnaie – Lycée – Code civil – Départements



## CHRONOLOGIE : La Révolution française et l'Empire (1789 - 1815)

14 juillet 1789 : **Prise de la Bastille**

1790

1790

14 juillet 1789 : **Prise de la Bastille**

Septembre 1792 : **Proclamation de la République**

1795

1793 - 1794 : **La Terreur**

1799 : **Coup d'État de Bonaparte**

1800

Décembre 1804 : **Sacre de Napoléon**

1805

1810



Monarchie constitutionnelle



République



Consulat

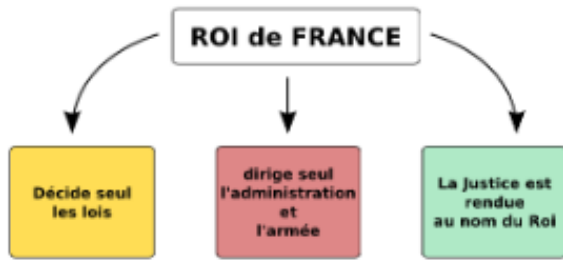


Empire

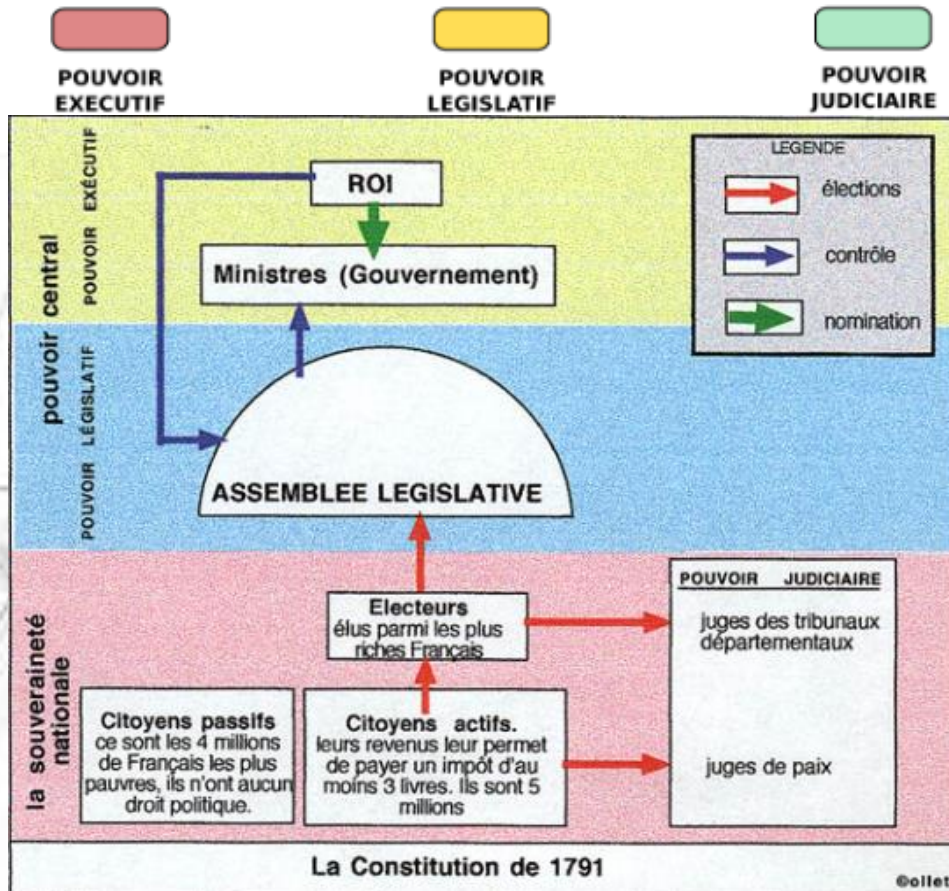
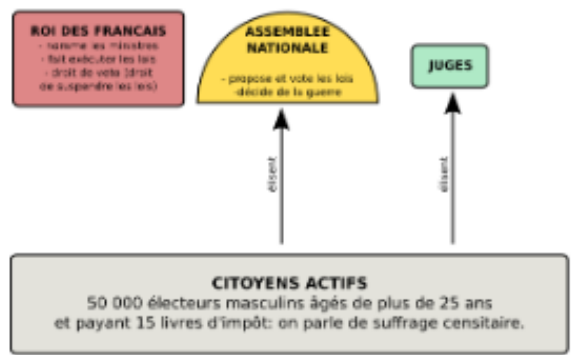


*Une petite récap.*

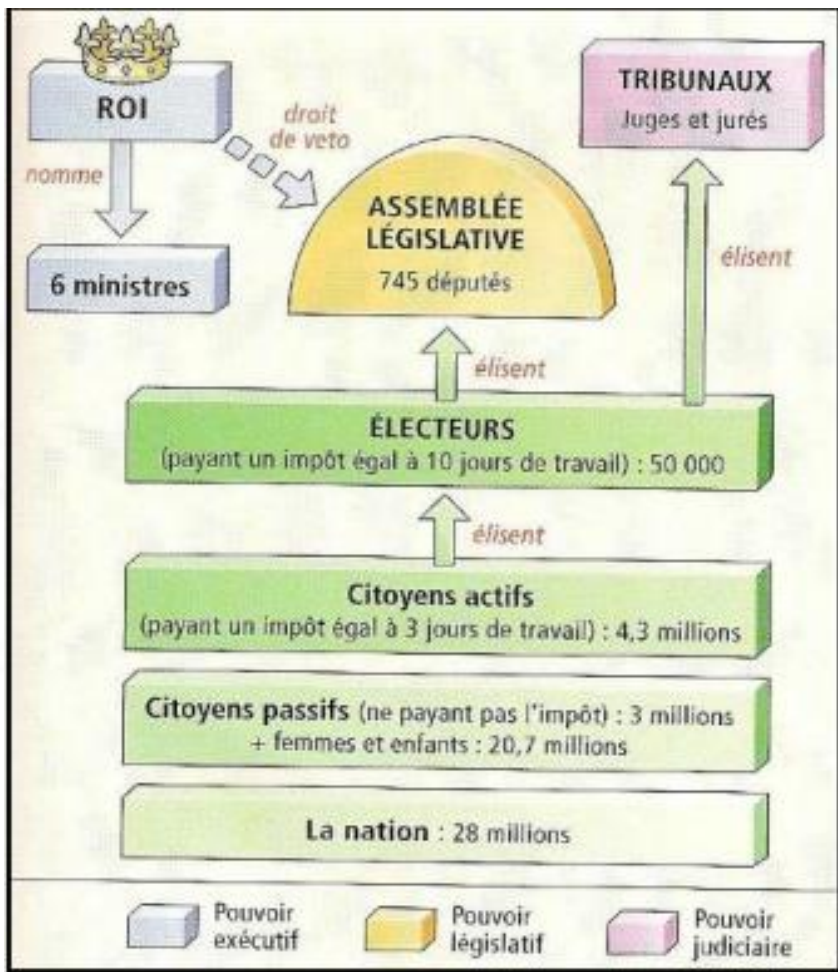
## AVANT 1791



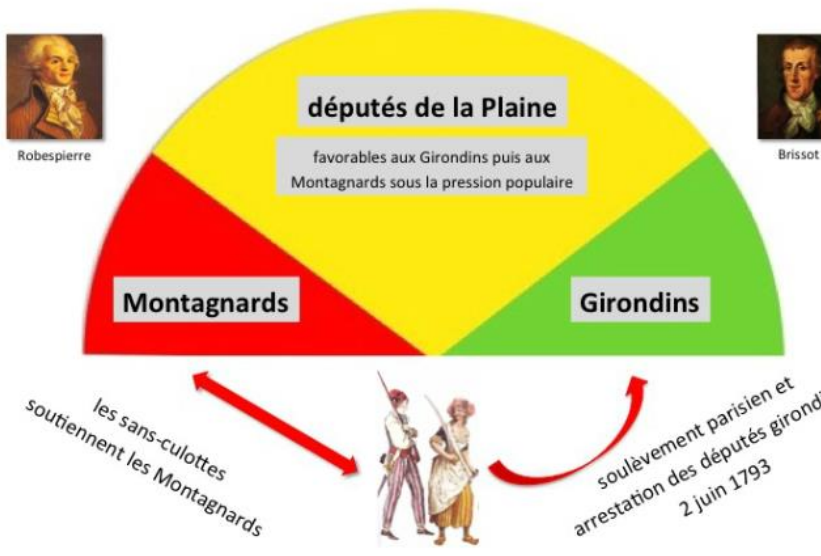
## CONSTITUTION DE 1791



*Avant...Après*



la Convention nationale de septembre 1792 à juin 1793





**POUR LES PURISTES...  
ERREURS SUR LES  
TIMBRES DE LA  
RÉVOLUTION**

ESNANO  
L'ÉLITE  
DE LA  
POSTE

L'ASSOCIATION DES  
PHILÉLÉTES



membres du corps social,  
droits et leurs pouvoirs,  
législatif et ceux du pou

*Une erreur s'est glissée dans le texte du préambule: on lit «leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs pouvoirs» au lieu de «leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs»*

## E X T R A I T

DES PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

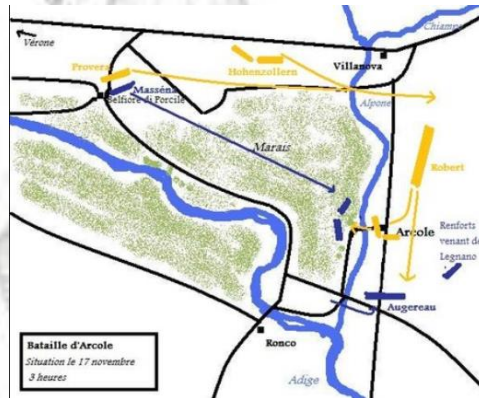
Des 20, 21, 22, 23, 24, 26

Août & premier Octobre 1789.

### DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME EN SOCIÉTÉ.

LES Représentans du Peuple François, constitués en ASSEMBLÉE NATIONALE, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernemens, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, et ceux du pouvoir judiciaire, à chaque instant être comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des Citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, et au bonheur de tous.

*Pouvoirs pour devoirs...*



Le monument en mémoire de la bataille d'Arcole

*Bonaparte brandit un drapeau tricolore à bandes verticales, or cette disposition ne fut adoptée qu'en 1812, le drapeau que tenait Bonaparte était celui du 2e bataillon de la 51e demi-brigade de ligne (qui portait encore le numéro de la 99e demi-brigade dont la 51e était issue).*

### Une bataille de trois jours

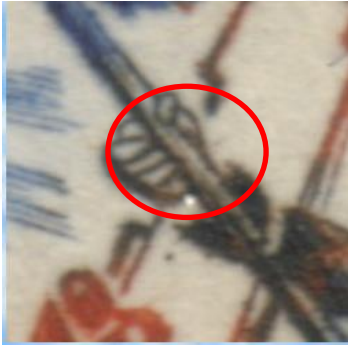
*Fortifié à Ronco, derrière l'Adige, Bonaparte envisagea d'encercler les forces autrichiennes. Il envoya, à gauche, la division Massena en direction de Belfiore di Porcile et, à droite, la division Augereau vers Arcole.*

*Vu la résistance d'Arcole, Bonaparte se retrouva dans l'impossibilité d'appliquer son plan : tomber sur les arrières de l'ennemi dans la région de Villanova. Décidant de prendre les opérations en main, Bonaparte quitta Ronco le 15 novembre en direction d'Arcole. De faibles effectifs français parvinrent bien à franchir l'Alpone plus au sud, à Albaredo, mais ceux-ci furent rapidement refoulés sur la rive occidentale par les Autrichiens. Au péril de sa vie, Bonaparte se lança lui-même à l'attaque du pont, perdant un cheval sous lui.*

*Durant la nuit du 16 au 17, Bonaparte envoya des trompettes sur les arrières de l'ennemi avec instruction de sonner la charge au moment où se déclencherait le nouvel assaut français. Le stratagème fonctionna parfaitement.*

*La victoire d'Arcole confirma la mainmise française sur l'Italie du Nord. Jouant de la diplomatie, Bonaparte conclut des alliances, parfois sous la menace, avec le Piémont, la Toscane, Naples, Modène et les Etats du Pape.*

*Le mauvais drapeau...*



*Bicentenaire de la naissance d'Étienne Mehul, compositeur du "chant du départ" en 1794, symbolisé au second plan par un groupe de révolutionnaires !*

- 1. Le drapeau tricolore à bandes verticales n'a été adopté qu'en 1812. Avant ce n'était qu'un losange blanc avec 4 angles alternativement bleu et rouge, comme on le voit à gauche de E. Mehul.*
- 2. Les soldats portent l'arme sur l'épaule gauche.*
- 3. Le porte drapeau a six doigts à sa main droite.*
- 4. Un fantassin porte un casque "type pompier" qui n'existait pas en 1794. Il ressemble à un casque de cuirassier, cavalier, sans le panache accroché au casque.*



Étienne-Nicolas Méhul, par Antoine-Jean Gros.  
Musée Carnavalet Paris.

*Musicien compositeur né à Givet (Ardennes) le 22 juin 1763, mort à Paris le 18 octobre 1817 .*

*Encore le drapeau et plus...*



*Marat assassiné*



*Napoléon franchissant le Grand Saint Bernard*



" autoportrait de David " et timbre inversé

**" David " autoportrait de Jacques Louis David.  
De 1794, exposé au musée du Louvre**

*L'autoportrait de Jacques-Louis David est peint par l'artiste en 1794. Le tableau a la particularité d'avoir été réalisé en prison tandis que David était détenu à l'hôtel des fermes pour avoir fait partie des robespierristes. C'est son troisième et dernier autoportrait, suivant celui intitulé *Aux trois collets*, de 1791 (musée des Offices de Florence). Donné à son ancien élève Jean-Baptiste Isabey, le tableau est entré dans les collections du musée du Louvre en 1852.*

*Jacques-Louis David, est un peintre et conventionnel français né le 30 août 1748 à Paris et mort le 29 décembre 1825 à Bruxelles. Il est considéré comme le chef de file de l'École néoclassique, dont il incarne le style pictural et l'option intellectuelle. Il opère une rupture avec le style galant et libertin de la peinture rococo du XVIIIe siècle représentée à l'époque par François Boucher et Carl Van Loo, et revendique l'héritage du classicisme de Nicolas Poussin et des idéaux esthétiques grecs et romains, en cherchant, selon sa propre formule, à «régénérer les arts en développant une peinture que les classiques grecs et romains auraient sans hésiter pu prendre pour la leur».*

*Le tableau inversé...*